

3 phases dans le mouvement du 1er degré

<p>AVRIL</p> <div style="background-color: yellow; text-align: center; padding: 5px;"> <p>Du Jeudi 27 MARS 12h au Dimanche 6 AVRIL 12h</p> </div> <p>OUVERTURE serveur SIAM</p>	<p>1ère phase informatisée avec saisie des voeux sur IPROF</p> <p>NE PAS ATTENDRE LE DERNIER MOMENT pour saisir vos voeux</p> <p>N'hésitez pas à nous adresser le PDF de vos voeux pour « relecture »</p>	<p>Sur le site de la FSU SNUipp 06, vous trouverez toutes les infos, conseils, barèmes etc...</p> <p>UNE QUESTION ? UN PROBLEME ? UN DOUTE ?</p> <p style="text-align: center;">CONTACTEZ LA FSU SNUipp snu06@snuipp.fr</p> <p>ATTENTION : durant toute la durée d'ouverture du serveur vous pourrez modifier vos voeux. Une fois le serveur fermé, plus de modifications possibles !</p>
<div style="background-color: yellow; text-align: center; padding: 5px;"> <p>Du 11 au 25 AVRIL</p> </div> <p>Accusé de réception / barème initial</p> <p>A VERIFIER, A CORRIGER le cas échéant ET A RENVOYER pour certains à la Dsden à mouvement1degre06@ac-nice.fr</p> <p>AVANT le 25 Avril</p> <p><i>Déclaration enfant à naître à faire avant le 25/04</i></p>	<p>Envoi des Accusés de Réception (AR) dans Iprof AVEC les éléments du BAREME INITIAL retenus par l'administration. Cet accusé récapitule vos voeux et votre barème.</p> <p>A RENVOYER à la Dsden SI ° cas de désaccord ou erreur de barème – joindre PJ ° OU si vous voulez annuler votre mouvement (uniquement pour les participants facultatifs). Il ne sera pas possible de modifier les voeux, d'en supprimer ou d'en ajouter sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées.</p>	<p style="text-align: center;">COPIES à la FSU SNUipp</p> <p>Le code 90 indique que votre voeu est annulé, car vous ne pouvez le demander (liste d'aptitude, poste fléché ...).</p> <p style="text-align: center;">Si vous avez un doute contactez-nous !</p>

<p style="text-align: center;">29 Avril</p>	<p>CONSULTATION DE l'accusé de réception avec</p> <p>BAREME FINAL</p> <p>C'est ce barème qui sera donc retenu lorsque l'ordinateur va tourner.</p>	
<p style="text-align: center;">14 MAI</p> <p>RESULTATS 1ère phase</p>	<p>RESULTATS Affectations</p> <p>à TD (Titre Définitif)</p> <p>ou à TP (titre Provisoire si pas titres requis (cappei, cafipemf...))</p>	<p>J'informe la FSU SNUipp de mon affectation pour permettre de vérifier l'équité et la transparence du mouvement</p>
<p>UNE FOIS LES RESULTATS CONNUS en MAI</p>	<p>RECOURS POSSIBLES</p> <p>Le collègue qui contesterait une mutation ou une non-mutation pourra faire un recours gracieux auprès de l'IA ET en parallèle, s'il souhaite être assisté, mandater la FSU SNUipp pour intervention auprès de l'IA.</p> <p>Ces recours seront alors traités en « bilatérale » entre l'administration et la FSU SNUipp mandatée.</p> <p>La FSU SNUipp pourra donc intervenir sur toutes les situations sur lesquelles elle aura été saisie individuellement.</p>	<p>La FSU SNUipp fournira aux collègues un modèle type de mandat et de recours. Ces recours seront alors traités en « bilatérale » entre l'administration et la FSU SNUipp mandatée.</p> <p>Concrètement: une fois les résultats du mouvement connus, tout-e participant-e qui ne sera pas satisfait-e, sera fondé à faire appel aux représentant-es de la FSU SNUipp pour l'aider dans des démarches de recours auprès de l'administration.</p> <p>MAIS qu'entend on par « non satisfaction » ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien sur poste, - Ou affectation forcée hors vœu saisi

<p>FIN MAI - JUIN</p> <p>2ème phase manuelle</p> <p>EN JUIN</p> <p>RESULTATS AFFECTATIONS 30 Juin 2025</p>	<p>° Mi-Fin Mai</p> <p>° JUIN</p> <p>TS / Mouvement et choix des fractions du 10 au 17 juin 2025</p> <p>° pour les collègues restés sans poste, ils auront une fiche d'extension de vœux à remplir + courrier à joindre – A envoyer à la Dsden Copie à la FSU SNUipp</p> <p>PAS de nouvelle saisie de vœux.</p>	<p>° 2ème mouvement de direction (nomination à TD);</p> <p>° pour les demandes d'interim de direction (nomination à TP);</p> <p>° Mini Mouvement des collègues TS à TD concerne les collègues nommés TS à TD à la suite des résultats de la 1ère phase du mouvement.</p> <p>- Publication des postes Ts: vers début Juin</p> <p>- Vœux</p> <p>- Affectations Ts</p> <p>° Les affectations sont prononcées au regard des vœux exprimés à la phase informatisée et de la fiche d'extension de vœux mais aussi en fonction des postes alors vacants au moment de l'étude des vœux. Les collègues sont encore classés selon le même barème.</p>
<p>FIN AOUT DEBUT SEPTEMBRE</p>	<p>3ème phase: qui est la «suite» de la seconde : fin août puis début septembre: dernières affectations possibles pour ceux qui seraient restés sans poste fin Juin ou qui feraient des demandes de révision d'affectation</p>	<p>Les vœux « manuels » serviront aussi de base à la 3ème phase. Même fonctionnement que précédemment, mais certains postes se libèrent pendant l'été ou après la rentrée (ouvertures de classes par exemple).</p>

<p>RECOURS POSSIBLES</p>	<p>CONTACTEZ LA FSU-SNUipp</p>
---------------------------------	---------------------------------------